

Nous sortons petit à petit d'une période difficile et inédite au cours de laquelle notre pays s'est arrêté. Nous reprenons progressivement nos esprits, nos habitudes et il flotte désormais sur chacune de nos actions un vent de liberté retrouvée.

Ce confinement et ce déconfinement en cours nous font apprécier quelques valeurs essentielles et quelques satisfactions simples que nous avons oubliées ou rangées au rang des plaisirs désuets. Et même si cet épisode n'est pas totalement terminé, il laissera une trace indélébile dans notre conscience et nous permettra sans doute de mieux apprécier le moment présent.

Mais nous devons désormais nous projeter dans l'avenir et affronter les difficultés qui ne manqueront pas de surgir dans les mois et les années qui viennent. Nous devons les affronter dans un esprit combatif et positif, mais sans doute dans un esprit différent, forgé par cette expérience à la fois collective et individuelle qui nous a profondément marqué sur le plan humain et sociétal.

Bel été à tous.

Le Maire
Paul Chainais



Un été solidaire

Les commerçants piriacais ont su innover et s'adapter pour répondre aux besoins de la population durant ce printemps et nous les en remercions. Mobilisés dans un intérêt collectif mais aussi économique, pour faire face aux charges malgré les aides locales et nationales, ils comptent sur vous pour que le cœur de Piriac puisse continuer à battre de plus bel.

De l'habillement à la décoration, du souvenir à la culture, sans oublier les métiers de bouche et de l'esthétique, tous sont ouverts avec le sourire et dans le respect des gestes barrières.

Pour soutenir les entrepreneurs du BTP, les travaux sont exceptionnellement autorisés du 1er juillet au 31 août, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Ils demeurent cependant interdits les week-ends et jours fériés, pour le repos de tous.

L'été sera beau, l'été sera chaud !

Ainsi l'annonce les services de la météo. Le plan canicule reste actif grâce au CCAS qui soutient les personnes vulnérables et sensibles aux fortes chaleurs.



Un registre de suivi est là pour les aider à faire le lien. N'hésitez pas à vous identifier en Mairie ou à mentionner vos proches.

Les consignes en cas de forte chaleur sont de boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif, de se rafraîchir, de manger en quantité suffisante, d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes, de maintenir son logement au frais et de donner régulièrement des nouvelles.

Prochain Conseil municipal et prochaine parution
sont à définir après élections municipales



Conseil municipal

du 2 juin 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2020.

Rapport de délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire (en application de l'article L2122-22 du CGCT) :

- 1- Délégations du Conseil municipal au Maire
Adopté à l'unanimité
- 2- Compte de gestion 2019 du Budget Principal
Adopté à l'unanimité
- 3- Compte administratif 2019 du Budget Principal
Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions
- 4- Affectation définitive des résultats 2019
Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions
- 5- Subvention aux associations 2020
Adopté à l'unanimité
- 6- Participation communale au fonctionnement de l'école publique des Cap-Horniers pour 2020
Adopté à l'unanimité
- 7- Forfait communal OGEC – Ecole Notre Dame du Rosaire (année 2020-2021)
Adopté à l'unanimité
- 8- Petites Cités de Caractère - Aides régionales «Centres Anciens Protégés» 2020/2022
Adopté à l'unanimité
- 9- Exonération de la part communale de la taxe foncière pour les propriétés impactées par le PPRT
Adopté à l'unanimité
- 10- Repositionnement de l'itinéraire Vélocéan
Adopté à l'unanimité
- 11- Acquisition de parcelles boisées ZD 70-71-73
Adopté à l'unanimité
- 12- Aménagement de la route de Mesquer :
Demande de subvention pour la route de Mesquer au titre des amendes de police
Adopté à l'unanimité
- 13- Enquête publique concernant les travaux du port de La Turballe
Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions
- 14- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la vidéoprotection –
Modification des montants
Adopté à l'unanimité moins 1 contre
- 15- Adoption du règlement intérieur à destination du personnel communal
Adopté à l'unanimité moins 1 abstention
- 16- Modification du tableau des effectifs
Adopté à l'unanimité

Les comptes-rendus complets sont consultables sur notre site www.piriac-sur-mer.fr



BUDGET 2020

Noté le 18 février dernier, le budget communal a été élaboré avec pour objectif de permettre à la prochaine équipe municipale d'assurer une continuité de services, tout en conservant une marge de manœuvre.

Ainsi, le budget a été voté à 4.945.319.86 € pour la section de fonctionnement et 2.851.911.48 € pour la section d'investissement, porté principalement sur les 5 priorités suivantes :

- l'amélioration du cadre de vie et la sécurisation des espaces publics du bourg comme de ses villages (692.900 €)
- l'habitat accessible à tous (320.200 €)
- le renforcement de l'attractivité de la commune sur le plan économique et touristique (302.000 €)
- l'enfance-jeunesse et éducation (148.000 €)
- le renforcement de la sécurité de la population (64.300 €)

Nouveauté

Profitant d'une situation saine, les élus ont intégré une nouveauté, en créant une réserve consacrée aux dépenses imprévues, en fonctionnement et en investissement. Cette précaution a pour avantage de pouvoir faire face rapidement aux aléas qu'ils soient conjoncturels ou météorologiques. Cette réserve a ainsi permis de financer les achats liés à la pandémie (masques, désinfectants, gel hydroalcoolique, ...) pour la somme 11.211,32€ (à ce jour) afin de protéger la population et les agents.

Exonération exceptionnelle

Pour soutenir l'économie locale, une exonération a été accordée pour les commerçants sur les droits de terrasse et pour les abonnés du marché.

Ce manque à gagner (d'environ 24.000€) pour les recettes communales était nécessaire pour soutenir l'attractivité commerciale de Piriac-sur-Mer.

Dettes

La Commune peut encore compter sur des marges fortes pour assurer ses investissements. A l'issue de l'exercice 2019, le capital restant dû de la dette communale se montait à 1.347.380 € pour une épargne brute d'environ 797.771 €. Soit une capacité de désendettement de 1,7 année.

Fiscalité

Aucune augmentation, à l'instar des années précédentes.

Mesures liées à la COVID19



Depuis mars dernier, Piriac-sur-Mer vit comme toutes les communes de France au rythme des annonces et mesures dictées par l'Etat.

La Commune s'adapte chaque jour pour que sa population, ses entreprises et ses visiteurs puissent respecter et vivre au mieux cette période.

Où trouver les informations ?

3 Sources de communication pour vous informer. Elles sont actualisées dès modification des autorisations, n'hésitez pas à les consulter.

- Site internet : www.piriac-sur-mer.fr avec sa page d'actualité dédiée à la COVID19
- Page Facebook : @villedepiriac
- Panneau lumineux : place Paul Vince

L'accueil de votre Mairie reste ouvert, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ainsi que le samedi de 9h à 12h. Port du masque obligatoire, jusqu'à nouvel ordre.

... PARKINGS ET CIRCULATION ...

Fermeture à la circulation :

- Avenue Alphonse Daudet : du 4 juillet au 30 août, de 19h à 22h30,
- Rue de Keroman : les week-ends jusqu'au 4 juillet de 11h à 21h et tous les jours du 5 juillet au 30 août, de 11h à 22h30,
- Quai de Verdun : jusqu'au 4 juillet de 15h à 22h30, du 13 juillet au 16 août de 12h à 22h30 et du 17 août au 30 août, de 15h à 22h30.

Des parkings sont à votre disposition : route de Guérande, route de Port du Boucher (pour activités nautiques), place Ernest Lebeau, place Marcel Gringoire, place du Lehn. Sauf manifestations ponctuelles : place Paul Vince et place des Caillonis.

Plages, sentiers côtiers, pêche à pied

Les plages de St Michel et de Lérat accueillent, comme chaque année, la FFSS44 pour veiller sur votre sécurité du 1^{er} juillet au 31 août, 7 jours sur 7, de 12h30 à 19h.

À l'entrée des 23 plages piriacaïses un affichage est mis en place pour vous indiquer les autorisations et interdictions en vigueur, concernant la plage mais aussi la pêche à pied. Cette information est aussi visible sur les supports communaux énumérés ci-contre

Le marché

Depuis le 15 juin et jusqu'au 15 septembre prochain, vos commerçants sont présents les lundis, mercredis et samedis de 9h à 13h.

Nautisme

Pour toute information liée aux activités nautiques et locations de matériels n'hésitez pas à prendre contact avec :

Nautisme en Pays Blanc (stages et location de matériel) : au 02 40 23 53 84 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La Capitainerie : au 02 40 23 52 32

Ouverte de 8h à 20h.



animations estivales

Les saveurs de l'été

Chaque été nous aspirons à devenir des épicuriens, à ajouter des saveurs, que seule cette période peut nous apporter. Les animations estivales sont à elles seules un plaisir gourmand. Alors n'hésitez pas à découvrir celles qui ont pu être maintenues, auprès de l'Office de Tourisme !

Le goût de la culture ...

La bibliothèque

Située 9 rue du Port, la bibliothèque vous accueille dans le respect des gestes barrières, les mercredis et les samedis de 10 à 12h.

La Maison du Patrimoine

En complément de ses expositions permanentes, découvrez les événements clés de notre Petite Cité de Caractère à travers les personnalités institutionnelles piriacaïses : « Recteurs de l'église et Maires de la commune » jusqu'à l'inauguration de l'actuelle Mairie en 2001.

En juin : du vendredi au lundi de 14h à 18h

En juillet et août : tous les jours de 15h à 19h.

Ainsi que les jeudis et vendredis de 10h30 à 12h30.

En septembre : tous les jours de 14h30 à 18h.

Toute l'année les groupes sont accueillis sur rendez-vous au : 02 40 15 59 71.

Participation : 3€. Tarif Famille 10€ : 1 ou 2 adultes et 2 enfants ou plus de 12 à 18 ans. Port du masque obligatoire.



ENSEMBLE, ÉVITONS LE RECONFINEMENT !

travaux & urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

NOM DOSSIER	ADRESSE DU TERRAIN	TYPE DE CONSTRUCTION
PC 20 S1028	Impasse du Bichet	Extension d'une habitation
PC 20 S1026	Route de Guérande	Maison individuelle
PC 20 S1023	22 rue de l'Etang de la Prée	Maison individuelle
PC 20 S1022	Route de Brambell	Maison individuelle
PC 20 S1018	Rue de la Tranchée	Maison individuelle
PC 20 S1017	Rue du Clos du Bourg	Maison individuelle
PC 20 S1016	1380 route de Guérande	Garage en annexe
PC 20 S1015	8 Rue François Nogues	Extension d'une habitation
PC 20 S1014	220 route de St Sébastien	Maison individuelle
PC 20 S1013	13 rue de la Tranchée	Maison individuelle
PC 20 S1012	Rue du Talhouet	Maison individuelle
PC 20 S1011	Route de Kerdrien	Maison individuelle
PC 20 S1010	13 allée Jacques Cartier	Extension d'une habitation
PC 20 S1007	8 route de Kervin	Maison individuelle

PENSEZ-Y Bloc NOTES

Préservons notre environnement

Le respect de l'environnement et le respect des autres commencent par des gestes de bon sens. Malgré l'intervention d'agents d'entretien, beaucoup d'incivilités sont constatées. Ensemble conservons la propreté et l'hygiène de notre environnement.

28 juin : élections municipales

Le second tour des élections a été reporté au 28 juin par l'Etat. La Commune organise ce rendez-vous civique dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité liées à la pandémie, sur ses 3 bureaux de vote : masque obligatoire, stylo d'émargement personnel, désinfection des isolements, ... Ceux-ci sont identifiés sur votre carte d'électeur :

Bureau 1 : Mairie

Bureau 2 : Méniscoul

Bureau 3 : Ecole des Cap-Horniers

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés d'au moins 16 ans. Vous devez vous présenter à la Mairie, muni de votre livret de famille, de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement vous sera remise. Cette attestation est valable jusqu'à votre participation à la journée défense et citoyenneté obligatoire, et au maximum jusqu'à vos 18 ans. À l'issue de cette journée, un certificat individuel de participation vous est remis. Il vous sera demandé lors de l'inscription à toute épreuve, concours, examen ou permis de conduire.

Votre avis nous intéresse : mairie@piriac.net

Mairie : Ouverte du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi matin : de 9h à 12h. Contact : 02 40 23 50 19 ou mairie@piriac.net

Services Techniques et Urbanisme en Mairie : Informations, permis et cadastre : Ouvert au public de 9h à 12h30 du jeudi au vendredi, et sur rendez-vous du lundi au mercredi.

Pôle Enfance Jeunesse : Secrétariat ouvert de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi, et le mardi de 13h30 à 17h30. Rue de grenouillet, 02 40 15 51 28 ou pej.marie@piriac.net

Police Municipale : 22, rue de Grain, Contact : 02 40 23 38 40.

Permanence : Lundi et mardi 14h - 15h, mercredi, jeudi et samedi 10h - 11h, vendredi 10h - 11h et 14h - 15h

Médecin généraliste :

Dr BAUDUIN - 3388 av. du Général de Gaule. Contact : 02 52 41 01 04.

Bienvenue à ... Milan GOURVÈS-FRANCHINEAU

Tous nos vœux à... LUNIAUD Morgane et MONNIER Mathieu

Ils nous ont quittés ...

Monique ECOMARD veuve L'HOPITAL - Raymonde PERROT veuve MÉNEZ - Gérard LAMBERT - Serge HUET - Françoise GEORGES veuve JUPIN - Maria NODOLI veuve ZERBI - Liliane BOLZEC veuve EVIN - Anna CASTEJON veuve SANTOS - Pierre TIMON - Bernadette HUBERT veuve ELOI - Paulette BAUBRIT épouse LANGLET - Claude LEDUC - Patrick COLETTE - Jeannine CHOLLET veuve LECHAT - Jeannine MARIOGE veuve LAMBERT - Lucienne RAGNARD épouse CHARLES - Lucy FLEURY - Suzanne STOTT veuve BAUDOIN - Jacqueline JULIO veuve EVIN - Joël NABI

Édité par la Mairie de Piriac sur Mer, 3 rue du Calvaire, 44420 Piriac sur Mer, représenté par son Maire M. Paul CHAINAIS.

Directeur : Paul CHAINAIS. Comité de rédaction : Monique JAIR, Gérard LEREBOUR. Rédacteurs : Christine GOUDIN, les services municipaux. Crédit Photo : Mairie de Piriac-sur-Mer.

Imprimé le 10 juin 2020, par La Nouvelle Imprimerie (37 avenue de la Brière - Guérande). « Piriac Infos » n° 34, tiré à 2000 exemplaires. Dépôt légal juin 2020 - ISSN 1279-3442